



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture d'Ambert  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité Interdépartementale Allier-Cantal-Puy-de-Dôme**

Ambert, le 30 juin 2021

**OBJET :** Compte-rendu de la commission de suivi de site de Sanofi Vertolaye du 30 juin 2021 (mairie de Vertolaye)

PJ. 1,2,3 Présentations Sanofi, DREAL et DDT  
PJ 4 Liste des personnes présentes

M. LAFON, sous-préfet d'Ambert, Président de la commission de suivi de site (CSS) de Sanofi Vertolaye, ouvre la réunion, en remerciant les personnes présentes et en justifiant, par la crise sanitaire, l'absence de séance pendant 18 mois. Il rappelle les missions de la CSS et les règles de prise de décision, précisées dans le règlement intérieur élaboré le 17 juin 2013. Il constate que le quorum est atteint et procède à un tour de table, afin que chaque participant se présente.

M. LAFON rappelle l'ordre du jour :

- Bilan de l'exploitant,
- Travaux de remédiation des sols,
- Présentation de l'action de la DREAL,
- Travaux de démolition des 3 habitations délaissées dans le cadre du PPRT,
- Avancement de la campagne de renforcement du bâti vis-à-vis du risque toxique,
- Exercice PPI du 19 mai 2021,
- Questions diverses.

**Bilan de l'exploitant et travaux de remédiation des sols** (voir la présentation Sanofi en PJ 1)

Après avoir évoqué le projet EUROAPI, l'exploitant dresse le bilan des résultats de sécurité et environnement du site, des activités de prévention, des événements marquants des derniers mois, des plans de surveillance du site et des projets d'investissements en cours et à venir.

Il est notamment relevé que les accidents du travail, s'ils ont été nombreux en valeur absolue depuis mai 2020, ont été peu graves et sans lien avec la chimie. Le seul évènement marquant des douze derniers mois est un départ de feu lors du débranchement d'un filtre dans un atelier de production.

Les résultats d'exploitation 2020 de l'unité de dépollution confirment les bons résultats obtenus en 2019, avec, pour les rejets aqueux STEP, un taux supérieur à 99 % de conformité réglementaire avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral, l'absence d'activité endocrinienne détectée en amont et en aval du rejet dans la Dore (à l'exception d'une période d'arrêt de l'incinérateur pour rénovation) et pour les rejets atmosphériques de l'incinérateur, une conformité globale supérieure à 97 %.

L'ensemble des membres de la CSS soulignent une amélioration significative au niveau des rejets de Sanofi dans la Dore. Dans la perspective d'une éventuelle levée des arrêtés préfectoraux interdisant la consommation de poissons pêchés sur le secteur, la commission émet, à l'unanimité, le souhait de voir réaliser des analyses plus poussées sur les conséquences des rejets de l'usine sur l'ensemble des milieux aquatiques (poissons, sédiments, etc.). L'Agence de l'Eau Loire Bretagne relève, en outre, la nécessité d'assurer le suivi de la qualité des milieux aquatiques. Ces conclusions convergent avec celles de la dernière commission locale de l'eau du SAGE Dore.

Après avoir présenté le projet COV, dont l'objectif est d'atteindre en 2022 une valeur maximale de rejets égale à 180 tonnes, l'exploitant énonce les projets majeurs environnementaux engagés depuis 2020 : installation de trois aéroréfrigérants adiabatiques en sortie de STEP, fonctionnement en année pleine de la thermofrigopompe sur le circuit des eaux de refroidissement, finalisation du bassin supplémentaire d'eaux pluviales, création d'une fosse déportée dans l'usine pour la collecte des effluents des encuvements du parc à solvants et revamping de l'incinérateur.

L'exploitant souligne sa préoccupation de continuer à investir sur le site, sans étendre le périmètre du PPRT, ni la récurrence des risques.

Le projet, en cours, de travaux de remédiation des sols, au niveau notamment du site « Pré de l'Âne », représentant un budget total de 47 millions d'euros, est longuement détaillé.

**Présentation de l'action de la DREAL** (voir la présentation DREAL en PJ 2)

La DREAL rend compte des missions de contrôle et d'inspection menées sur le site en 2020 et 2021, à la fois sur les risques accidentels (3 inspections) et sur les risques chroniques (2 inspections), ainsi que d'un contrôle inopiné sur les effluents liquides.

Aucune non-conformité n'a été relevée s'agissant des risques accidentels. La révision de l'étude de dangers a abouti à un document exhaustif et de bonne

qualité. Des réponses correctes ont été fournies aux 14 demandes de précisions ou examens ponctuels complémentaires. L'état d'avancement du plan de remédiation est de 80 %.

Les inspections sur les risques chroniques ont notamment révélé deux écarts formels sur les rejets de solvants, ainsi que des difficultés pour faire réaliser le traitement final des terres excavées lors des opérations de dépollution.

Le contrôle inopiné sur les effluents liquides a permis de constater un seul dépassement de température. La situation est désormais conforme, du fait de l'installation de trois tours adiabatiques de réfrigération.

La DREAL évoque ensuite la révision de l'étude des dangers, qui a été finalisée le 27 janvier 2021 et qui a permis d'identifier de nombreuses actions visant à améliorer la sécurité du site et une meilleure maîtrise des risques d'accidents majeurs.

A la suite de l'accident de Lubrizol de septembre 2019, un arrêté préfectoral du 26 mars 2021 a émis des prescriptions complémentaires sur les situations accidentelles. Il implique de connaître la liste des substances dangereuses ou incommodes pouvant être émises par le site en cas d'accident et les moyens de réduire les émissions et de les mesurer. L'exploitant précise qu'il a une connaissance de l'état des stocks en temps réel et qu'il a la capacité à faire une extraction de ces données, par secteur et même depuis l'extérieur du site.

La réduction de la consommation d'eau a été constatée grâce à la mise en service de la thermofrigopompe et à la mise en place d'un plan d'utilisation rationnelle de l'eau en cas de crise hydrique.

### **Travaux de démolition des 3 habitations délaissées dans le cadre du PPRT**

Il est signalé que les travaux de démolition des 3 habitations rachetées par la communauté de communes Ambert Livradois Forez sur la base d'un financement tripartite État / industriel / collectivités vont être effectués d'ici l'automne 2021.

### **Avancement de la campagne de renforcement du bâti vis-à-vis du risque toxique** (voir la présentation DDT en PJ 3)

La DDT rappelle les dispositions du PPRT du 4 avril 2014, notamment le zonage réglementaire et les mesures qu'il prévoit, en particulier pour la protection des populations. Il s'agit notamment de diagnostics et de travaux sur les habitations, qui devront être réalisés et payés avant le 31 décembre 2023. L'accompagnement des particuliers est prévu par un Programme d'Intérêt Général signé le 5 juillet 2016 par l'État et le Département. La DDT précise enfin les modalités de mobilisation des financements et le calendrier prévisionnel des travaux.

**Exercice PPI du 19 mai 2021** (voir la présentation Sanofi en PJ 1)

Les premières conclusions de l'exercice PPI du 19 mai 2021 sont positives, en dépit de son caractère nécessairement anticipé et de quelques difficultés de communication (notamment avec le PCO).

Il est fait état d'un souhait d'organiser des réunions d'information du public pour sensibiliser chacun à la conduite à tenir en cas d'alerte.

Les représentants du SDIS sont d'accord pour procéder à une visite préventive du site, de façon à améliorer la connaissance théorique qu'ils en ont.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée, M. LAFON clôt cette séance de travail.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet d'Ambert,  
Président de la commission de suivi de site  
de Sanofi Vertolaye



Nicolas LAFON

